

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF C6
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n ° 3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicule motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val de Marne

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

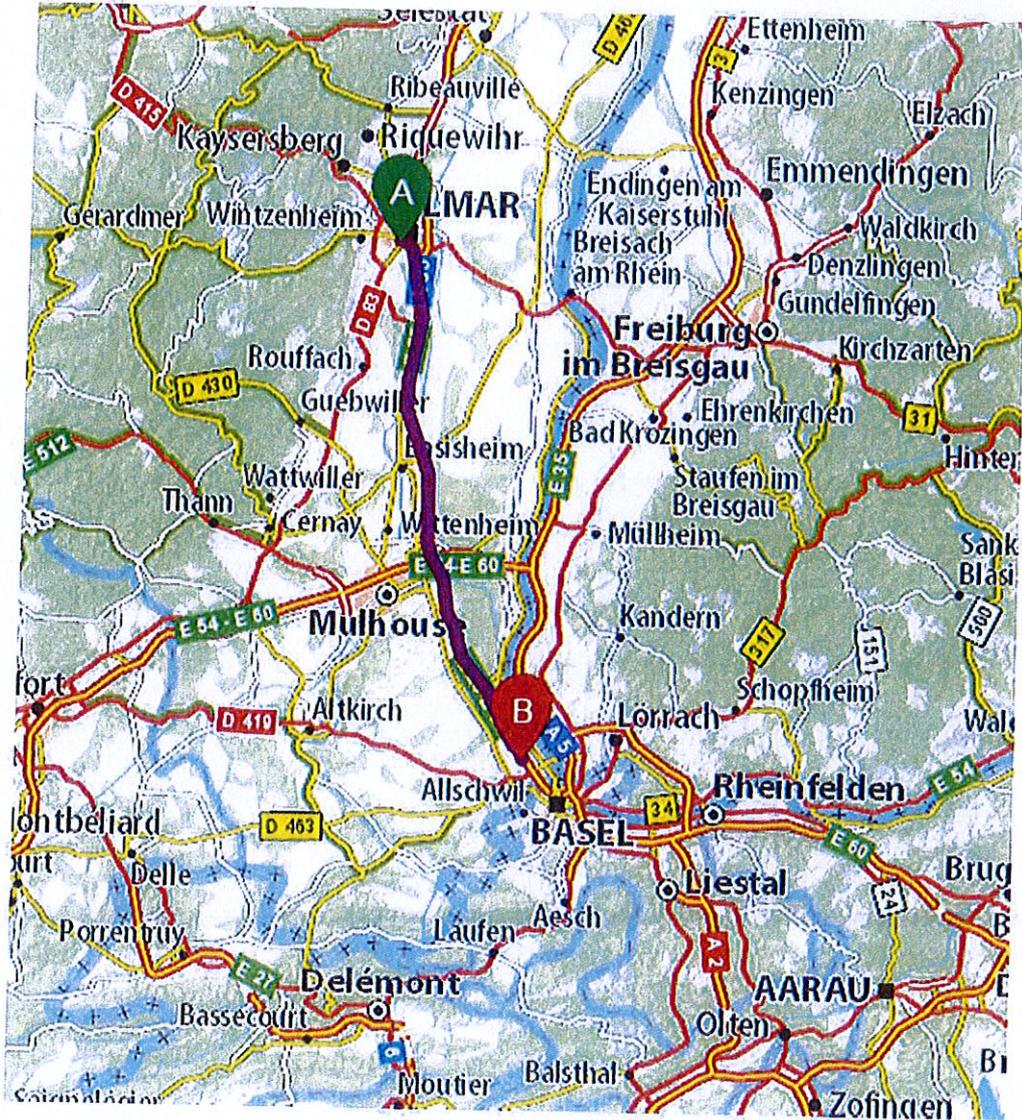
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	COLMAR 2 place de la Gare, 68000 Colmar 48.073505, 7.348213
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	MULHOUSE BALE AEROPORT (Saint Louis) Aéroport de Bâle-Mulhouse, 68300 Saint-Louis 47.598412, 7.525507
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Annexe 1 Itinéraire envisagé entre Colmar et Mulhouse Bâle Aéroport
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	00h55
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Annexe 2 Fréquence de Passage entre Colmar et Mulhouse Bâle Aéroport

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Colmar et Mulhouse-Bâle Aéroport



Pièce jointe n°2 : Fréquence de passage

COLMAR <> MULHOUSE BAIE AEROPORT

- Sens Strasbourg > Colmar

	Quotidien
Colmar Départ <i>place de la gare</i>	15:05
Bâle Mulhouse Aéroport Arrivée <i>Aéroport de Bâle-Mulhouse</i>	16:00
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 48 places

- Sens Colmar > Strasbourg

	Quotidien
Bâle Mulhouse Aéroport Départ <i>Aéroport de Bâle-Mulhouse</i>	11:10
Colmar Arrivée <i>place de la gare</i>	12:05
OFFRE MAXIMUM PAR TRAJET	1 car 48 places